

# RECOMMANDATIONS DU RESEAU PERINATAL LORRAIN

<p>Réseau Périnatal Lorrain</p> 	<p>RECOMMANDATIONS RPL_2020-violences</p>	<p>Version du 06/08/2020</p>
	<p><b>REPERAGE DES VIOLENCES CONJUGALES</b></p>	<p><b>Rédaction</b> Pascale Basset SFC du RPL</p> <p><b>Validation</b> CC : 10 septembre 2020</p>

## Table des matières

Abréviations .....	2
EPOPé : Équipe de recherche en EPidémiologie Obstétricale Périnatale et Pédiatrique .....	2
Préambule .....	3
I. Contexte .....	3
1. Epidémiologie .....	3
2. Définitions .....	4
3. Classification des violences et chronicité du phénomène .....	5
4. Cycle de la violence (annexe) .....	6
5. Les outils mis à disposition par la MIPROF (annexe).....	6
6. Spécificité de la période périnatale.....	7
a. Une période à risque .....	7
b. Une période ciblée .....	8
II. Objectif des recommandations et procédure .....	8
1. Objectifs généraux.....	8
2. Objectifs spécifiques.....	8
III. « Fiches techniques » .....	8
1. <b>Fiche technique « environnement »</b> .....	9
2. <b>Fiche technique « repérage »</b> .....	10
3. <b>Fiche technique : le WAST</b> .....	11
IV. Annexes .....	13
V. Evaluation .....	21
VI. Bibliographie.....	21

## Abréviations

CESEDA : Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile

CCF : Conseillère Conjugale et Familiale

CeGIDD : Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic

CIDFF : Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles

CIM-10 : Classification Internationale des Maladies, 10e révision

CP : Code Pénal

CSP : Code de Santé Publique

EPOPé : Équipe de recherche en EPidémiologie Obstétricale Périnatale et Pédiatrique

EPP : Entretien Prénatal Précoce

HAS : Haute Autorité de Santé

IDE : Infirmière Diplômée d'Etat

MIPROF : Mission Interministérielle pour la PROtection des Femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains

PACS : Pacte Civil de Solidarité

PH GO : Praticien Hospitalier Gynécologue Obstétricien

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PNP : Préparation à la Naissance et à la Parentalité

PREMIS : Physician Readiness To Manage Intimate Partner Violence

RSPA : Réseau de Santé en Périnatalité en Région Auvergne

SF : Sage-Femme

SFC : Sage-Femme Coordinatrice

UMJ : Unité Médico-JUDICIAIRE

WAST : Woman Abuse Screening Tool

## Préambule

Le repérage et la prise en charge des violences faites aux femmes constituent un enjeu majeur de santé publique et soulèvent de nombreuses difficultés pratiques pour les professionnels qui y sont confrontés.

Le dépistage par les professionnels de santé en général s'avère insuffisant quel que soit leur spécialité au sein des établissements de santé comme en cabinet libéral

Les principales raisons invoquées sont le manque de formation, de ressources et d'outils efficace.

Le repérage des violences conjugales mérite une attention particulière pendant la grossesse et dans ses suites.

Bien que s'adressant aux professionnels de la périnatalité, cette recommandation est applicable par l'ensemble des professionnels du secteur médical et médico-social pour le repérage de toutes les femmes victimes de violence, y compris hors situation périnatale.

### I. Contexte

#### 1. Epidémiologie

La Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF), publie annuellement depuis 2013 les principales données statistiques disponibles en France sur les violences au sein du couple et les violences sexuelles.

Chaque année, en France, environ 219 000 femmes de 18 à 75 ans sont victimes de violences physiques et/ou sexuelles par leur conjoint ou ex-conjoint et 94 000 sont victimes de viols ou de tentatives de viols.

Données spécifiques à la grossesse :

Des statistiques canadiennes de 2006 font état de 21% de femmes victimes pendant leur grossesse. Parmi ces derniers, dans 40% la grossesse est la période inaugurale de la violence. Les suites de naissances sont également une période à risque selon une étude qui relève une fréquence de 4,1 % au cours des douze mois qui suivent la naissance.

Avec EPOPé en 2016, une enquête périnatale française pose pour la 1ère fois une question sur la violence. Selon une analyse tirée de cette enquête 2 femmes sur 100 subissent des violences physiques pendant leur grossesse. Cette analyse porte aussi sur la mise en évidence de facteurs de risques et les conséquences de ces violences sur les mères et les enfants.

Nous ne disposons pas de données de suivi épidémiologique des violences conjugales au niveau régional. Il existe bien des codes CIM10 utilisable pour un tel suivi, mais le problème essentiel est celui du repérage.

**Indépendamment de leur âge, de leur statut socio-économique, de leur origine culturelle, de leur orientation sexuelle, de leur état de santé ou handicap éventuel, TOUTES les femmes peuvent être concernées par la violence au sein du couple**

## 2. Définitions

Référence	Terminologie	Définition
Organisation des Nations Unies 1993 Le texte cite « violences conjugales », « violences sexuelles », « violence à l'égard des femmes »	Violence à l'égard des femmes	« tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée »
	Violences conjugales	Violences s'exerçant à l'encontre d'un conjoint, concubin, personne liée par un PACS. Les faits sont également punis si le couple est divorcé, séparé ou a rompu son PACS. Si la victime et l'auteur n'ont jamais vécu ensemble, les faits sont considérés comme des violences classiques et non comme des violences conjugales
www.justice.gouv.fr le portail de la justice et du droit		
Article 132-80 CP	<u>Circonstance aggravante</u> du fait de la « conjugalité »	« le conjoint, le concubin ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas ». La circonstance aggravante est également constituée lorsqu'il s'agit d'une ancienne relation « dès lors que l'infraction est commise en raison des relations ayant existé entre l'auteur des faits et la victime »
Article 222-22 CP	Agression sexuelle	Constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise Le viol et les autres agressions sexuelles sont constitués lorsqu'ils ont été imposés à la victime dans les circonstances prévues par la présente section, quelle que soit la nature des relations existant entre l'agresseur et sa victime, y compris s'ils sont unis par les liens du mariage
Article 222-23 CP (modifié août 2018)	Viol	Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol.
Définition d'un protocole national 4ème plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes (2014-2016)	Situation de violence « chronique »	« femme victime de violences régulières se référant à un professionnel de santé en dehors d'une phase d'urgence »
	Situation de violence « aiguë »	« femme se présentant en urgence pour une prise en charge de violences physiques évidente, ou de viol, que ces violences soient le fruit d'actions répétées ou inédites »

### 3. Classification des violences et chronicité du phénomène

Typologie et manifestations des violences faites aux femmes	
Les violences psychologiques	<p>Forme insidieuse et permanente de violence entraînant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-dégâts émotionnels importants</li> <li>-Annihilation de l'estime de soi</li> <li>-possible état dépressif voire suicidaire</li> </ul> <p>Il s'agit de violences asymétriques où l'agresseur estime que son comportement est justifié par l'incompétence ou le comportement (réel ou supposé) de sa compagne. La jalousie et le contrôle des déplacements en font partie.</p> <p>Peuvent constituer un préalable aux autres formes de violences.</p> <p>Stratégie globale d'emprise, d'isolement progressif et de déstabilisation de la victime.</p>
Les violences verbales	Utilisées pour contrôler, déstabiliser, humilier et détruire. Les mots expriment des reproches, critiques, humiliations, menaces envers la femme et/ou les enfants.
Les violences physiques	<p>Les plus objectivables puisque directement observables.</p> <p>Toutes actions mettant en danger l'intégrité physique ou la santé corporelle</p> <p>Ne sont jamais isolées. La violence physique inclut une large gamme de sévices qui peuvent aller d'une simple bousculade à l'homicide.</p> <p>La séquestration n'est pas à exclure.</p>
Les violences sexuelles	Peu exprimées (tabou) et pourtant souvent présentes. La violence sexuelle comprend un spectre très large allant du harcèlement sexuel à l'exploitation sexuelle, en passant par le viol conjugal
Les violences économiques	Réduction de l'autonomie de la victime et limitation de ses possibilités d'échapper à la relation conjugale en la maintenant dans une dépendance financière : privation ou contrôle des ressources financières et matérielles, engagement de crédits à l'insu de la victime, contrôle des activités professionnelles
Les violences administratives	Il est visé ici une double violence : les violences conjugales et les pressions ou le chantage exercé par le conjoint autour de l'obtention ou le renouvellement du titre de séjour (cf. article L313-12 du CESEDA relatif au droit des étrangers). La rupture de la vie commune peut avoir une incidence sur le droit de séjourner sur le sol français

Distinction entre la violence conjugale et le conflit conjugal : 4 critères

Critères caractérisant la violence conjugale	Traduction
Pouvoir sur l'autre	Infériorisation, intimidation rapport de soumission, selon des rôles non interchangeables
Intention	Avoir le contrôle, d'obtenir du pouvoir sur l'autre
Persistance	Avec installation progressive d'une dynamique d'emprise
Impact ou séquelles liées à ces violences	Peur, honte, perte de l'estime de soi

#### 4. Cycle de la violence (annexe)

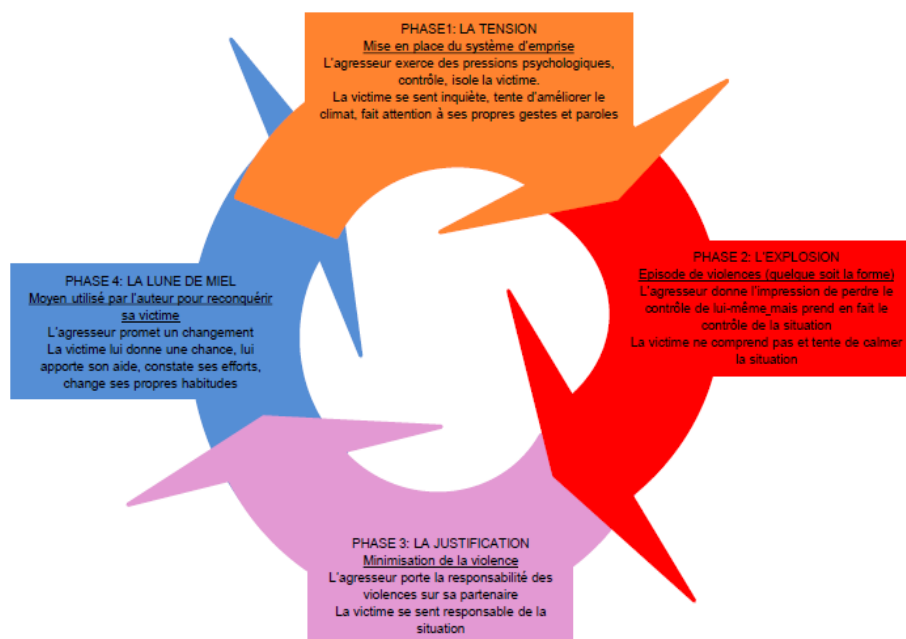
La violence se manifeste au cours d'évènements répétés gagnant en intensité et obéissant à un cycle découpé en quatre phases.

L'accélération des épisodes de violence laisse la victime de plus en plus épuisée.

Elle est dans la confusion quant à l'analyse de sa situation et des responsabilités et dans le doute sur ses capacités à s'en sortir.

Il faudra un événement déclencheur pour que la victime comprenne que son conjoint cherche à la détruire et que sa vie (et celle de ses enfants éventuellement) est en danger.

La sortie de la victime de cette spirale est amorcée avec une dynamique nécessaire d'aller/retour du domicile conjugal.



#### 5. Les outils mis à disposition par la MIPROF (annexe)

La MIPROF met différents outils de formation sur les violences faites aux femmes, à disposition de l'ensemble des professionnels (santé, social, l'éducation, sécurité, justice...) susceptibles d'intervenir auprès des femmes victimes de violences : courts-métrages et livrets d'accompagnement, fiches réflexes spécifiques à certaines professions, clips vidéo « paroles d'experts.

Kits pédagogiques destinés aux professionnels pour comprendre les mécanismes des violences faites aux femmes, et agir dans le repérage, l'accompagnement et la protection des victimes.

Ces outils sont téléchargeables gratuitement sur le site :

<https://stop-violences-femmes.gouv.fr/telecharger-les-outils-de.html>

## 6. Spécificité de la période périnatale

### a. Une période à risque

La majorité des auteurs considère la grossesse comme une période à risque, définie comme un facteur déclenchant ou aggravant des violences conjugales, avec une valeur prédictive importante des épisodes survenus dans les trois mois précédant celle-ci.

Les actes de violence envers les femmes pendant la grossesse affectent de façon directe et indirecte la mortalité et la morbidité de l'enfant et de sa mère.

<b>Violence et grossesse : retentissement maternel et fœtal (rapport HENRION)</b>		
<b>Grossesse non désirée</b>	Viol conjugal Grossesse décidée pendant une période d'accalmie Impossibilité pour la femme d'utiliser une contraception.	Interruption volontaire Déclaration tardive grossesse mal surveillée et leurs conséquences : accouchements prématurés, retards de croissance in utéro
	Retentissement sur l'évolution de la grossesse et l'état de l'enfant	
<b>Associations retrouvées :</b>		
- Tabagisme / alcool		
- drogues		
- anémie maternelle		
- infections urinaires		
<b>Episodes de dépression</b>	Tentatives de suicide	
<b>Violences physiques</b>	Avortements spontanés	Perte fœtale
	Ruptures prématurées des membranes	Prématurité
	Accouchements prématurés	Souffrance et mort fœtale hémorragies, ruptures utérines.
	Décollements prématurés du placenta	
Homicide	mort maternelle	
Complications graves en cours de grossesse		
<b>Angoisses après la naissance</b>	Carence, absence de soins immédiats à l'enfant Allaitement déficient ou absent Douleurs abdominales et pelviennes chroniques persistantes	
<b>Isolement</b>	Enfermement dans la spirale	
<b>Conséquences sur l'enfant à naître</b>	Mort fœtale in utero ou mort-né Retard de croissance in utero Lésions fœtales (rares / fœtus protégé par le liquide amniotique) : fractures de membres ou plaies par armes blanches.	

Dans une étude publiée dans le Maternal and Child Health Journal, les auteurs retrouvent un taux de transfert en unité de soins intensifs de néonatalogie plus élevé que dans le groupe de femmes non exposées à des violences.

Cette étude met également en évidence une augmentation du risque de violences pour les femmes en situation de vulnérabilité et de précarité sociale.

## b. Une période ciblée

La grossesse est néanmoins un moment privilégié pour dépister des violences passées ou actuelles, du fait de la régularité des consultations et de l'opportunité de moments dédiés (entretien prénatal précoce, préparation à la naissance et à la parentalité, échographie...). Les recommandations en faveur du repérage à l'occasion de la grossesse apparaissent dans de nombreux textes relatifs au suivi et à l'orientation pendant la grossesse. Des dispositifs favorables au repérage et à la prise en charge des vulnérabilités sont déjà en place.

**RQ** : la loi n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 - art. 62 (V) modifie l'article L2122-1, qualifiant l'entretien prénatal précoce d' « obligatoire », avec entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mai 2020.

## II. Objectif des recommandations et procédure

### 1. Objectifs généraux

- Encourager un repérage systématique des violences faites aux femmes au sein de leur couple ou non, en période périnatale.
- Mettre à disposition de l'ensemble des professionnels de santé un support pour le questionnement des violences, de façon à étendre ce repérage au-delà de cette période.
- Permettre aux professionnels de santé d'informer les femmes victimes de violence, afin de les aider à prendre les décisions favorables à leur santé et à celle de leur enfant

### 2. Objectifs spécifiques

- Encourager les professionnels à aborder le problème des violences lors des contacts avec les femmes
- Harmoniser le questionnement des violences par l'utilisation d'un même support d'entretien
- Permettre aux professionnels de créer les conditions nécessaires à la parole des femmes victimes de violence
- Evaluer le dispositif présenté

## III. « Fiches techniques »

Les recommandations sont rédigées sous la forme de fiches techniques



## 1. Fiche technique « environnement »

Créer un environnement favorable	Recommandations	Commentaires
Etablissements / Professionnels	Engager l'établissement de santé de façon visible dans la lutte contre les violences faites aux femmes	L'inscription de la prise en compte de cette thématique dans les projets de pôle est un message fort envoyé aux professionnels Inscription des plans d'action aux comptes qualités des établissements
	Inscrire la thématique dans les plans de formation. Former l'ensemble des professionnels de la périnatalité	Permet une priorisation et un suivi de l'indicateur « nb de professionnels formés »
	Mettre en place un professionnel de l'obstétrique référent au sein de chaque établissement	Spécificité de la période de grossesse. Pendant du médecin référent de la thématique au sein des urgences hospitalières
	Maintenir une veille documentaire sur la législation et les recommandations des sociétés savantes	Pour info : dernière RBP HAS juin 2019 « repérage des femmes victimes de violences au sein du couple ». Méthode recommandations pour la pratique clinique
	Identifier et formaliser un réseau pluridisciplinaire et pluri professionnel de proximité	Afficher les numéros et coordonnées dans les unités Facilite et fluidifie l'orientation et l'accompagnement des victimes
	Mettre en place un affichage dédié et distribuer des brochures <ul style="list-style-type: none"> <li>• Salles d'attente</li> <li>• Cabinets de consultations (zone de déshabillage de la patiente de préférence)</li> </ul>	Permet de sensibiliser les patientes et témoigne de l'implication des professionnels Affiches officielles (annexe) de la campagne nationale en cours à télécharger sur le site dédié : <a href="https://stop-violences-femmes.gouv.fr">https://stop-violences-femmes.gouv.fr</a>
Patientèle	Garantir la confidentialité	Aménager la possibilité d'un aparté avec la patiente lors des consultations. L'implication des pères dans le suivi de la grossesse ne doit pas prendre le pas sur la nécessité du repérage de violences conjugales Prévoir la possibilité du recours à un interprète hors de l'entourage de la patiente.
	Créer un climat de confiance	Privilégier une approche globale Préciser que la question fait partie du suivi habituel de toutes les patientes

## 2. Fiche technique « repérage »

Repérer les situations de violences chroniques	Recommandations	Commentaires
Recommandation pour la pratique clinique. HAS 2019	Connaître les facteurs de risque/associés (annexe)	Permet une écoute affinée et facilite le repérage précoce
	Connaître les caractéristiques du cycle de la violence	Permet de comprendre la tendance à la réversibilité des victimes Permet d'ajuster les propositions d'aide
Projet de grossesse : document pour les professionnels HAS 2009	Poser la question lors de l'entretien pré-conceptionnel	Messages d'informations et de prévention Maintien ou amélioration de la santé de toute femme en âge de procréer
Recommandations professionnelles. Préparation à la naissance et à la parentalité. HAS 2005 Article L2122-1 du code de la santé publique	EPP* : Intégrer <u> systématiquement </u> l'EPP dans le parcours des femmes Prévoir la possibilité d'un entretien individuel *obligation règlementaire depuis le 20 mai 2020 CSP	La recommandation prévoit que « <i> le futur père doit être encouragé à participer à l'entretien </i> », <b> mais aussi que </b> « <i> cet entretien doit pouvoir être renouvelé, en particulier dans les situations difficiles (addictions, précarité, violence conjugale, etc.). </i> »
	PNP : informer sur les conditions de bien-être et le sentiment de sécurité Poser la question des violences conjugales	Un des objectif de de la PNP et de l'entretien individuel est le repérage des vulnérabilités.
	Questionner en dehors de tout signe d'alerte	A intégrer dans la démarche diagnostique
	Aborder la question tout au long tout au long du parcours de la patiente	De la 1ère consultation à la consultation post-natale, <u> de façon répétée </u> . La confiance de la patiente et/ou la situation est fluctuante.
Recommandations professionnelles. Comment mieux informer les femmes enceintes. HAS 2005	Aborder systématiquement la question pour toute situation de demande d'IVG	Plusieurs auteurs ont démontré une augmentation de la prévalence des violences chez les femmes en demande d'IVG
Recommandation pour la pratique clinique. HAS 2019	Utiliser le questionnaire WAST / WAST-SHORT comme support d'entretien pour le repérage	Performances diagnostiques : sensibilité de 97,7% Spécificité de 97,1% Valeur prédictive positive : 97,2% valeur prédictive négative : 97,7%.
Avis concerté groupe de travail	Donner aux femmes de tout âge la possibilité d'auto- évaluer leur relation « de couple » à l'aide d'un support dédié	Le RPL promeut à cet effet le « violentomètre » (en annexe)

### 3. Fiche technique : le WAST

Le questionnaire **Woman Abuse Screening Tool (WAST)** est un outil de dépistage des violences conjugales faites aux femmes, d'origine canadienne, qui a été validé entre autre en anglais, en français canadien, en espagnol et vient de bénéficier d'une étude pour sa validation en langue française.

Ce projet a été réalisé en partenariat avec le CIDFF Auvergne avec signature d'une convention avec le Réseau de Santé en Périnatalité en Région Auvergne (RSPA). Il a reçu un soutien financier de la part du Conseil régional d'Auvergne. L'investigateur principal de ce projet est Mme Candy Guiguet-Auclair, au CHU de Clermont-Ferrand et il a été coordonné par le Dr Debost-Legrand, médecin de Santé Publique du RSPA.

L'étude observationnelle cas-témoin multicentrique a permis de valider une adaptation française et d'évaluer un score seuil, discriminant les femmes victimes des non victimes (courbe ROC).

Les performances diagnostiques, sensibilité et spécificité ont été étudiées.

Concernant le champ de la périnatalité, la proportion de femmes enceinte était équivalente dans les 2 groupes étudiés (victimes et non victimes)

Un questionnaire en **2 parties** :

Partie 1 : 2 questions sur les relations au sein du couple de façon générale

Ces 2 questions, constituent dans le questionnaire d'origine un WAST écourté ou WAST-SHORT

Partie 2 : 6 questions autour des formes de violences, physique, psychologique et sexuelles

Une cotation pour les réponses :

Echelle de Likert en 3 points, entre 0 et 1. Score total = addition des scores des différentes questions

Un score  $\geq 5$  pour le questionnaire détermine l'exposition à des violences conjugales (valeur seuil optimale déterminée par l'analyse de la courbe de ROC lors de l'étude)

#### **MODE D'UTILISATION PROPOSE :**

Dans sa version d'origine, le WAST est un auto-questionnaire, donc remis aux femmes, qui le complètent seules.

Le groupe de travail préconise de l'utiliser comme support d'entretien.

L'objectif principal est de faciliter l'abord du questionnement sur les violences au travers d'un échange entre la femme et le professionnel.

Par ailleurs, cette dynamique permet aussi à ce dernier « d'évaluer avec la femme enceinte ses éventuels besoins en termes d'accompagnement au cours de la grossesse » reprenant ainsi l'esprit de l'EPP.

Le groupe de travail recommande de poser systématiquement les 2 questions constituant le WAST-SHORT.

En cas de réponse positive à l'une des questions, **continuer** avec l'ensemble du questionnaire.

## Questionnaire WAST version française (version originale en annexe)

*Le groupe de travail a choisi de maintenir la sous-section WAST-SHORT*

<p>Les items 1 et 2 constituent le <b>WAST-SHORT</b></p> <p>En cas de réponse positive à l'une des questions, <b>continuer</b> avec l'ensemble du questionnaire</p>	<p>1. En général, comment décririez-vous votre relation avec votre conjoint ?</p> <p><input type="checkbox"/> Très tendue  <input type="checkbox"/> Quelque peu tendue  <input type="checkbox"/> Sans tension</p> <p>2. Comment vous et votre conjoint arrivez-vous à résoudre vos disputes ?</p> <p><input type="checkbox"/> Très difficilement  <input type="checkbox"/> Assez difficilement  <input type="checkbox"/> Sans difficulté</p>	<p style="text-align: right;">2 1 0</p> <p style="text-align: right;">2 1 0</p>
<p>Les 8 items constituent le <b>WAST</b></p> <div style="border: 1px solid black; background-color: #fff9c4; padding: 5px; margin-top: 10px;"> <p>Total :     / 16 Valeur seuil = 5</p> </div>	<p>3. Les disputes avec votre conjoint font-elles que vous vous sentez rabaissé(e) ou que vous vous sentez dévalorisé(e) ?</p> <p><input type="checkbox"/> Souvent  <input type="checkbox"/> Parfois  <input type="checkbox"/> Jamais</p> <p>4. Les disputes avec votre conjoint se terminent-elles par le fait d'être frappée, de recevoir des coups de pieds ou d'être poussée (bousculée)?</p> <p><input type="checkbox"/> Souvent  <input type="checkbox"/> Parfois  <input type="checkbox"/> Jamais</p> <p>5. Vous êtes-vous déjà sentie effrayée par ce que votre conjoint dit ou fait ?</p> <p><input type="checkbox"/> Souvent  <input type="checkbox"/> Parfois  <input type="checkbox"/> Jamais</p> <p>6. Votre conjoint vous a-t-il déjà maltraité physiquement ?</p> <p><input type="checkbox"/> Souvent  <input type="checkbox"/> Parfois  <input type="checkbox"/> Jamais</p> <p>7. Votre conjoint a-t-il déjà abusé de vous psychologiquement ?</p> <p><input type="checkbox"/> Souvent  <input type="checkbox"/> Parfois  <input type="checkbox"/> Jamais</p> <p>8. Votre conjoint a-t-il déjà abusé de vous sexuellement ?</p> <p><input type="checkbox"/> Souvent  <input type="checkbox"/> Parfois  <input type="checkbox"/> Jamais</p>	<p style="text-align: right;">2 1 0</p> <p style="text-align: right;">2 1 0</p> <p style="text-align: right;">2 1 0</p> <p style="text-align: right;">2 1 0</p> <p style="text-align: right;">2 1 0</p> <p style="text-align: right;">2 1 0</p> <p style="text-align: right;">2 1 0</p>

## IV. Annexes

**ANNEXE 1** : Le cycle de la violence

**ANNEXE 2** : Kits pédagogiques de la MIPROF

**ANNEXE 3** : Affiches proposées par le site [stop-violence-femmes.gouv](http://stop-violence-femmes.gouv)

**ANNEXE 4** : Facteurs principaux associés aux actes de violence

**ANNEXE 5** : VIOLENTOMETRE

**ANNEXE 6** : Support d'entretien WAST original en Anglais





**ANNEXE 7** : outil pour la formalisation d'un réseau de prise en charge

## ANNEXE 1 : Le cycle de la violence



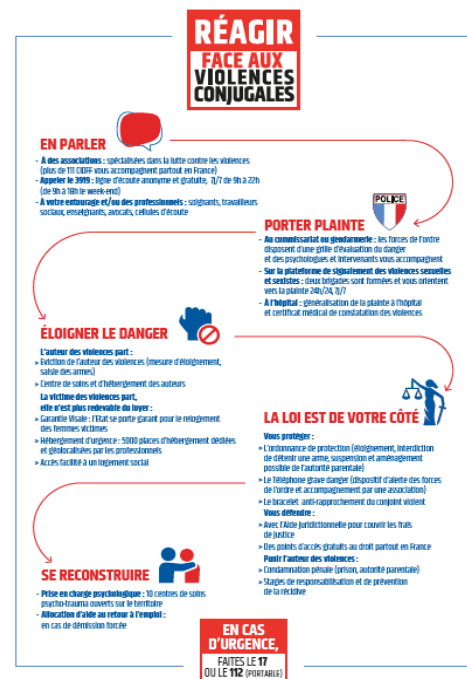
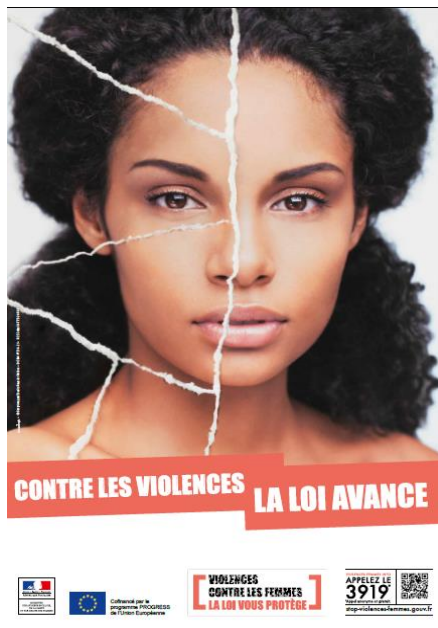
## ANNEXE 2 : Kits pédagogiques de la MIPROF

RAPPEL : l'ensemble des outils de formation de la MIPROF sur les violences faites aux femmes sont disponibles sur le site [stop-violences-femmes.gouv.fr](http://stop-violences-femmes.gouv.fr)

	<p><b>KIT ANNA</b></p> <p><b>Les violences au sein du couple</b></p>	<p>« un court-métrage (16 mn)*</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un livret d'accompagnement pour professionnels de santé</li> <li>• des fiches réflexes pour les gendarmes et policiers, les magistrats, les travailleurs sociaux, les sapeurs-pompiers, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers, les policiers municipaux».</li> </ul> <p>NB : accessible bien sûr aux sages-femmes</p> <p>*Réalisé par Johanna Bedeau et Laurent Benaïm, avec Aurélia Petit et Marc Citti (disponible avec sous-titrage anglais, LSF et en audio-description)</p>
	<p><b>KIT ELISA</b></p> <p><b>Les violences sexuelles</b></p>	<p>« • un court-métrage (13 mn)*</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un livret d'accompagnement pour <a href="#">les sages-femmes</a> et les autres professionnels de santé</li> <li>• des fiches réflexes pour les gendarmes et policiers, les magistrats, les chirurgiens-dentistes, les infirmiers »</li> </ul> <p>*Réalisé par Johanna Bedeau, avec Laure Calamy &amp; Aurélia Petit (disponible avec sous-titrage LSF et en audio-description)</p>
	<p><b>TOM et LENA</b></p> <p><b>L'impact des violences au sein du couple sur les enfants</b></p>	<p>« • un court-métrage (15mn)*</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• un livret d'accompagnement pour les professionnels de l'enfance, les professionnels de l'éducation, du social, du droit et de la santé »</li> </ul> <p>* Réalisé par Johanna Bedeau, avec Swann Arlaud &amp; Sarah Le Picard (disponible avec sous-titrage LSF et en audiodescription)</p>
	<p><b>CLIPS PÉDAGOGIQUES « PAROLES D'EXPERTS »</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• clip – Les différences entre conflit et violences (4 mn)</li> <li>• clip – Les mécanismes des violences au sein du couple (6 mn 30)</li> <li>• clip - Que se passe-t-il pour la victime pendant et après les violences : les impacts du stress aigu et du stress chronique (11 min 00)</li> <li>• clip - Les conséquences psycho-traumatiques des violences : la sidération, la dissociation, la mémoire traumatique (12 mn42)</li> </ul>



**ANNEXE 3 : Affiches proposées par le site stop-violence-femmes.gouv**



Les outils de communication participent à la prévention des violences et à un meilleur repérage des victimes. Les affiches, dépliants, fiches pratiques, clips vidéos informent le grand public, les professionnelles et professionnels, les victimes, leur entourage, etc.

<https://www.stop-violences-femmes.gouv.fr/affiches-videos-et-campagnes-d.html>



## ANNEXE 4 : Facteurs principaux associés à la violence<sup>1</sup>

Les facteurs repris dans le tableau suivant sont des clignotants à repérer lors de différents échanges entre les femmes et les professionnels de santé (anamnèse, consultation, EPP, PNP. Leur présence, voire leur association augmente le risque d'être victime ou d'exercer de la violence dans un contexte conjugal.

**La période périnatale y apparait clairement, l'enjeu consiste à repérer dans quelle combinaison de facteurs sociétaux, communautaires, relationnels et individuels elle survient.**

Facteurs associés à la probabilité qu'une femme soit victime de violence	Facteurs associés à la probabilité qu'un homme se montre violent	Facteurs relationnels ou conjoncturels
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le jeune âge</li> <li>- Un faible niveau d'instruction</li> <li>- Une exposition à la violence conjugale dans l'enfance</li> <li>- Maltraitance pendant l'enfance</li> <li>- L'acceptation de la violence</li> <li>- La grossesse, la naissance d'un enfant ; la période périnatale</li> <li>- Les handicaps, les maladies de longue durée</li> <li>- Les problèmes de santé mentale</li> <li>- La dépendance financière</li> <li>- Une conduite addictive (alcool, drogues)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le jeune âge</li> <li>- Un faible niveau d'instruction</li> <li>- Antécédents de violences ou exposition à la violence pendant l'enfance</li> <li>- L'abus de drogues et d'alcool</li> <li>- Des troubles de la personnalité La banalisation de la violence (par exemple, considérer qu'il est acceptable qu'un homme frappe sa partenaire)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insatisfaction dans le couple Contexte de séparation conflictuelle</li> <li>- Domination masculine dans la famille</li> <li>- Stress économique, précarité Une vulnérabilité liée à une dépendance administrative, et/ou sociale et/ou économique</li> <li>- Écart entre les niveaux d'instruction, situation dans laquelle une femme est plus instruite que son partenaire masculin</li> <li>- Différence d'âge importante dans le couple</li> <li>- Un déracinement géographique entraînant un isolement sociétal</li> </ul>

<sup>1</sup> Repérage des femmes victimes de violence au sein du couple. Recommandation pour la pratique clinique. HAS juin 2019

ANNEXE 5 : VIOLENTOMETRE

RECTO

**Lutter contre les violences faites aux jeunes femmes**

# Le violentomètre

*Le consentement, c'est quoi ? C'est le fait de donner son accord de manière consciente, libre et explicite à un moment donné pour une situation précise. Tu peux revenir sur ce choix quand tu le souhaites et selon les raisons qui te sont propres. Tu n'as pas à te justifier ou subir des pressions.*






**VIOLENCES FEMMES INFO**  
**APPELEZ LE**  
**3919\***

\* Appel anonyme et gratuit

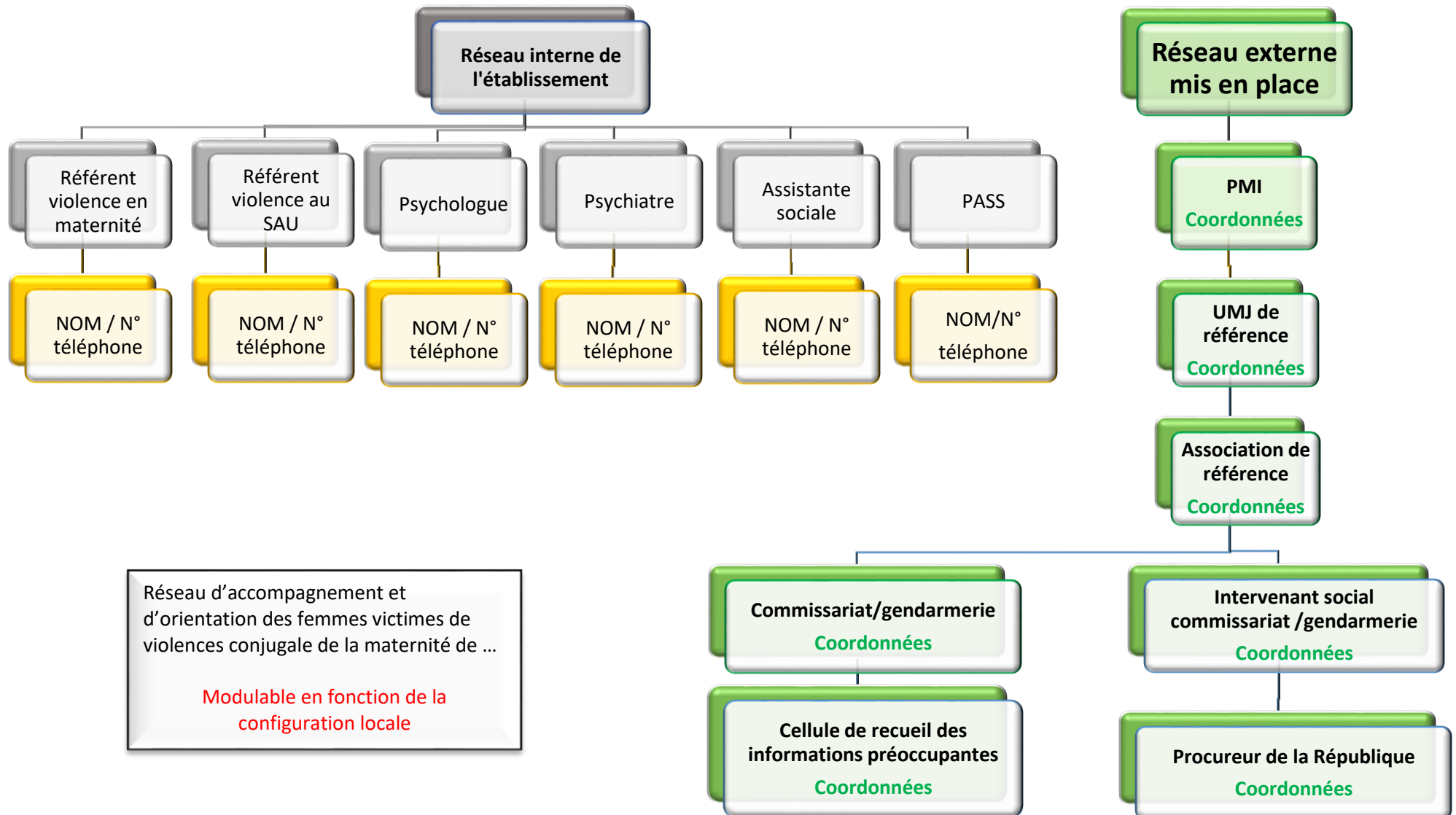
VERSO

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
Respecte les décisions et les goûts	Accepte tes ami·e·s et ta famille	A confiance en toi	Est content quand tu sous-épanouie	S'essore de ton accord pour ce que vous faites ensemble	T'ignore des jours quand il est en colère	Te fait du chantage et te refuses de faire quelque chose	Rabaisse tes opinions et tes projets	Se moque de toi en public	Te manipule	Est jaloux en permanence	Contrôle tes sorties, habits, maquillage	Freuille tes textos, mails, appels	Insiste pour que tu envoies des photos intimes	T'isole de ta famille et de tes ami·e·s	Te traite de folle quand tu lui fais des reproches	"Pète les plombs" lorsque quelque chose lui déplaît	Te pousse, te tire, te gifle, te secoue, te frappe	Menace de se suicider à cause de toi	Te touche les parties intimes sans ton consentement	Menace de diffuser des photos intimes de toi	T'oblige à regarder des films porno	T'oblige à avoir des relations sexuelles		
<b>PROFITE</b> Ta relation est saine quand il...						<b>VIGILANCE. DIS STOP !</b> Il y a de la violence quand il...									<b>PROTÈGE-TOI. DEMANDE DE L'AIDE</b> Tu es en danger quand il...									

**Version anglaise: le "WAST-ang"**

1. In general, how would you describe your relationship ?
  - a lot of tension
  - some tension
  - no tension
2. Do you and your partner work out arguments with:
  - great difficulty
  - some difficulty
  - no difficulty
3. Do arguments ever result in you feeling down or bad about yourself ?
  - often
  - sometimes
  - never
4. Do arguments ever result in hitting, kicking or pushing
  - often
  - sometimes
  - never
5. Do you ever feel frightened by what your partner says or does ?
  - often
  - sometimes
  - never
6. Has your partner ever abused you physically ?
  - often
  - sometimes
  - never
7. Has your partner ever abused you emotionally ?
  - often
  - sometimes
  - never
8. Has your partner ever abused you sexually ?
  - often
  - sometimes
  - never

## ANNEXE 7 : Outil pour la formalisation d'un réseau de prise en charge des femmes victimes de violence conjugale



## V. Evaluation

Le repérage des victimes de violence conjugale fera l'objet d'une évaluation à l'aide du questionnaire PREMIS, questionnaire à destination des professionnels de santé portant sur leur capacité de dépistage et de prise en charge des victimes de violence conjugale.

L'efficacité de la mise en place d'outils comme les protocoles, la formalisation d'un réseau, la désignation d'un référent violence ou le WAST entre autres, pourrait être mesurée par l'évolution des scores du questionnaire PREMIS.

## VI. Bibliographie

### TEXTES REGLEMENTAIRES

Article L2122-1 du code de la santé publique modifié par LOI n° 2019-1446 du 24 décembre 2019 - art. 62 (V). Chapitre II : Examens de prévention durant et après la grossesse | Legifrance [en ligne]. [cité le 6 août 2020]. Disponible sur :

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=27DAFE038FE10B88E7E7F48452B806D5.tplgfr27s\\_2?idSectionTA=LEGISCTA000006171127&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20200806](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=27DAFE038FE10B88E7E7F48452B806D5.tplgfr27s_2?idSectionTA=LEGISCTA000006171127&cidTexte=LEGITEXT000006072665&dateTexte=20200806)

Article 132-80 du code pénal modifié par LOI n°2018-703 du 3 août 2018 - art. 13 | Legifrance [en ligne]. [cité le 6 août 2020]. Disponible sur :

[https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=F6B3FC5CC01AE19456F55E3C9E9A2B2A.tplgfr27s\\_2?idArticle=LEGIARTI000037289721&cidTexte=LEGITEXT000006070719&categorieLien=id&dateTexte=](https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do;jsessionid=F6B3FC5CC01AE19456F55E3C9E9A2B2A.tplgfr27s_2?idArticle=LEGIARTI000037289721&cidTexte=LEGITEXT000006070719&categorieLien=id&dateTexte=)

Article 222-22 du code pénal modifié par LOI n°2010-769 du 9 juillet 2010 - art. 36 | Legifrance [en ligne]. [cité le 6 août 2020]. Disponible sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000022469961&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20100711>

Article 222-23 du code pénal modifié par LOI n°2018-703 du 3 août 2018 - art. 2 | Legifrance [en ligne]. [cité le 6 août 2020]. Disponible sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?idArticle=LEGIARTI000037289535&cidTexte=LEGITEXT000006070719&dateTexte=20180806>

LOI n° 2018-703 du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes | Legifrance [en ligne]. [cité le 6 août 2020]. Disponible sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037284450&categorieLien=id>

### RECOMMANDATIONS POUR LA PRATIQUE CLINIQUE

Gourbail L. Haute Autorité de santé. Repérage des femmes victimes de violences au sein du couple [en ligne]. 2019 [cité le 6 août 2020]. Disponible sur : [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-09/170919\\_reperage\\_des\\_femmes\\_victimes\\_de\\_violences\\_au\\_sein\\_du\\_couple\\_texte\\_recommandations.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2019-09/170919_reperage_des_femmes_victimes_de_violences_au_sein_du_couple_texte_recommandations.pdf)

HAS (Haute Autorité de Santé). Comment mieux informer les femmes enceintes ? [en ligne]. 2005 [cité le 6 août 2020]. Disponible sur : [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/femmes\\_enceintes\\_recos.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/femmes_enceintes_recos.pdf)

HAS (Haute Autorité de Santé). Préparation à la naissance et à la parentalité (PNP) [en ligne]. 2005 [cité le 6 août 2020]. Disponible sur: [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/preparation\\_naissance\\_recos.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/preparation_naissance_recos.pdf)

HAS (Haute Autorité de Santé). Projet de grossesse informations, messages de prévention, examens à proposer - argumentaire [en ligne]. 2009 [cité le 6 août 2020]. Disponible sur : [https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2010-01/projet\\_de\\_grossesse\\_informations\\_messages\\_de\\_prevention\\_examens\\_a\\_proposer\\_-\\_argumentaire.pdf](https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2010-01/projet_de_grossesse_informations_messages_de_prevention_examens_a_proposer_-_argumentaire.pdf)

### AUTRES SOURCES

Bossis M, Carton V, Dugast S, Gosselin C, Grunvald S, Lebi-Hannic S, Lorvellec S, Philippe HJ. Les violences conjugales. Les Entretiens de Bichat. 1er octobre 2011 ; p. 176-177.

Cillart L. Les sages-femmes dans le dépistage des violences conjugales : état des lieux des pratiques en Auvergne. Médecine humaine et pathologie. 2016. ffdumas-01535762.

European Union Agency For Fundamental Rights. Violence against women : an EU-wide survey [en ligne]. 2014 [cité le 6 août 2020]. Disponible sur : [https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra\\_uploads/fra-2014-vaw-survey-main-results-apr14\\_en.pdf](https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2014-vaw-survey-main-results-apr14_en.pdf)

Flores J, Lampron C, Maurice P, Arseneau L, Paradis F, Laforest J, et al. Répertoire d'outils soutenant d'identification précoce de la violence conjugale. Montréal (Québec): Institut national de santé publique du Québec [en ligne]. 2010 [cité le 6 août 2020]. Disponible sur : [https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1068\\_OutilsIdentificationViolenceConjugale.pdf](https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1068_OutilsIdentificationViolenceConjugale.pdf)

Fontanel M, Pelloux P, Soussy A. Définition d'un protocole national pour l'amélioration de la prévention et de la prise en charge des femmes victimes de violences [en ligne]. 2014 [cité le 6 août 2020]. Disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/144000664.pdf>

Guiguet-Auclair et al. Validation of the French Women Abuse Screening Tool (WAST) to routinely identify intimate partner violence (en cours de soumission).

Heise L, Garcia-Moreno C. Chapitre 4 : La violence exercée par des partenaires intimes. Dans : Krug EG, Dahlberg LL, Mercy JA, Zwi A, Lozano-Ascencio R. Rapport mondial sur la violence et la santé [en ligne]. 2002 [cité le 6 août 2020]. Disponible sur : [https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/42545/9242545619\\_fre.pdf;jsessionid=3EEFC12](https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/42545/9242545619_fre.pdf;jsessionid=3EEFC12)

Henrion R. Les femmes victimes de violences conjugales, le rôle des professionnels de santé : rapport au Ministre de la santé [en ligne]. 2001 [cité le 6 août 2020]. Disponible sur : <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/014000292.pdf>

Joudrier H. Violences conjugales, grossesse et médecine générale, enquête au sein de l'association SOS femmes 93 [thèse] [en ligne]. Paris : Université Pierre et Marie Curie ; 2012 [cité le 6 août 2020]. Disponible sur : [https://www.cmge-upmc.org/IMG/pdf/joudrier\\_these-2.pdf](https://www.cmge-upmc.org/IMG/pdf/joudrier_these-2.pdf)

Linassier A. Application du questionnaire WAST en France dans le dépistage des violences conjugales en médecine ambulatoire [thèse] [en ligne]. Poitiers : Université de Poitiers ; 2017 [cité le 6 août 2020]. Disponible sur: <http://petille.univ-poitiers.fr/notice/view/58388>

Maciel MNA, Blondel B, Saurel-Cubizolles M-J. Physical Violence During Pregnancy in France: Frequency and Impact on the Health of Expectant Mothers and New-Borns. *Matern Child Health J.* août 2019;23(8):1108-16.

Manseur Z. Entre projet de départ et soumission : la souffrance de la femme battue. *Pensée Plurielle.* 2004;no 8(2):103-18.

Ministère chargé de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances. 4<sup>e</sup> plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes [en ligne]. [cité le 6 août 2020]. Disponible sur [https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/11/4e-planVFF\\_221120131.pdf](https://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/wp-content/uploads/2013/11/4e-planVFF_221120131.pdf)

Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains. Outils de formation [en ligne]. [cité le 6 août 2020]. Disponible sur : <https://stop-violences-femmes.gouv.fr/telecharger-les-outils-de.html>

Observatoire national des violences faites aux femmes. La lettre de l'observatoire des violences faites aux femmes N°14 : Les violences au sein du couple et les violences sexuelles en France en 2018 [en ligne]. [cité le 6 août 2020]. Disponible sur : <https://arretonslesviolences.gouv.fr/les-lettres-de-l-observatoire-national-des-violences-faites-aux-femmes>

Rabin RF, Jennings JM, Campbell JC, Bair-Merritt MH. Intimate partner violence screening tools: a systematic review. *Am J Prev Med.* mai 2009;36(5):439-445.e4.

Rodrigues M. Conséquences obstétricales et périnatales des violences conjugales au cours de la grossesse [mémoire] [en ligne]. Limoges : Université de Limoges ; 2016 [cité le 6 août 2020]. Disponible sur : <https://aurore.unilim.fr/memoires/nxfile/default/8b262591-325f-4688-8ddc-87d9c0021042/blobholder:0/M-SM2016-019.pdf>

Solidarité Femmes Loire Atlantique. Différences entre conflit de couple et violence conjugales [en ligne]. [cité le 6 août 2020]. Disponible sur : <http://www.solidaritefemmes-la.fr/2-differences-entre-conflit-de-couple-et-violences-conjugales/>

Solidarité Femmes Loire Atlantique. Le cycle de la violence [en ligne]. [cité le 6 août 2020]. Disponible sur : <https://solidaritefemmes-la.fr/home-besoin-daide/3-le-cycle-de-la-violence-conjugale/>

Solidarité Femmes Loire Atlantique. Les différentes formes de violences [en ligne]. [cité le 6 août 2020]. Disponible sur : <http://www.solidaritefemmes-la.fr/les-differentes-formes-de-violences/>

#### Composition du groupe de travail :

P. BASSET, SFC RPL

Dr ANNANE Kaddour, PH GO

Mme BAGARD Régine, SF PMI

Mme BERTRAND Murielle, SF enseignante

Mme CROUVISIER Corinne, CCF

Mme DEMETTRE Sylvie, IDE CeGIDD

Dr MITON Alain, PH GO

Mme MOREL Fabienne, assistante sociale

Mme PLANTIER Claire, SF

Mme TEDESCHI Patricia, SFC

Mme WANTZ Audrey, SF PMI